

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[148_Correspondance du comte de Montalivet à François Guizot : 1836-1869](#)[Item](#)[Montalivet-Lagrange, le 18 septembre 1858, le comte de Montalivet à François Guizot](#)

Montalivet-Lagrange, le 18 septembre 1858, le comte de Montalivet à François Guizot

Auteurs : Montalivet, Camille Bachasson, comte de (1801-1880)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

8 Fichier(s)

Les mots clés

[Décès](#), [Famille royale \(France\)](#), [France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Histoire \(France\)](#), [Louis-Philippe 1er](#), [Louis-Philippe 1er \(1773-1850\)](#), [Mémoires \(Guizot\)](#), [Politique \(Analyse\)](#), [Politique \(France\)](#), [Récit](#), [Souvenirs](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1858-09-18

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote7, 7 suite, AN : 163 MI 42 AP 148 Papiers Guizot Bobine Opérateur 23

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Montalivet, Camille Bachasson, comte de (1801-1880), Montalivet-Lagrange, le 18 septembre 1858, le comte de Montalivet à François Guizot, 1858-09-18

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6059>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationParis (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionMontalivet-Lagrange (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 22/02/2024 Dernière modification le 20/03/2024

Montalivet-Luzançay, 18-7^{br} 1858

Monsieur

Les tristes circonstances de famille m'ont empêché de répondre aussitôt que j'en aurais désiré, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6. Le jour même où j'en ai reçu, j'avais dû me faire transporter chez mon beau-frère le B^{te} de Tasches dont un douloureux accès des médecins nous annonce la fin prochaine au terme près d'une maladie de longueur. — M^r de Tasches dont la porte ouvre celle de ma sœur me lèguera deux orphelins mineurs, à réclamer d'ici à près de mon retour pour l'arrangement de ses affaires et des biens. J'ai donc été à la fois si préoccupé et si occupé que j'en ai pu trouver plutôt quelques moments pour répondre aux questions que vous avez bien voulu m'adresser.

- 1^o — Mes souvenirs sur la première ne sont pas assez précis pour que j'ose y répondre sans recourir à mes notes de l'époque; je ne les ai pas sous la main; mais j'en m'empresse de vous en envoyer le résumé dès que j'en pourrai.
- 2^o — J'ai l'édition de 1843, et non celle de 1846, de l'histoire de dix ans de Régence. J'y ai trouvé p. 329 le récit de la scène prétendue entre L. XVIII et la Famille Royale le lendemain de son entrée au Ministère: j'en suppose qu'elle y est racontée dans les mêmes termes.

La muse en scène est bien celle qui convenait à la maison et aux passions de M. L. Blanc, mais la vérité y est absolument sacrifiée au besoin de drame et de dévergondement dont l'écrivain est possédé. À bien prendre, l'anecdote est ridicule. Vous, M. Blanc, qui vous rappelez le Palais Royal, que dites-vous des Courtisanes qui chuchotaient sur le passage de M. Périer d'une manière injurieuse, et le suivaient avec des regards de haine? que dites-vous de M^{lle} Blanche voyant toutes choses, et saisissant si bien l'expression de chacune des physionomies de la famille royale qu'il n'est pas une nuance qu'elle ait échappée. — Les Courtisanes sont sans doute les quelques aides de camp et officiers d'ordonnance du Roi parmi lesquels on ne pouvait pas en compter deux hostiles au nouveau Président du Conseil: presque toutes les personnes attachées au service du Roi avaient salué avec joie l'entrée de M^{lle} Cas. Périer aux affaires. — Quant aux dispositions de la Famille Royale, elles avaient eu tout le temps de se manifester à nos yeux pendant la longue crise ministérielle qui venait de finir. — Le Roi avait avec souvent conféré avec M^{lle} Périer depuis le 14 mars, et le connaissait depuis avec longtemps pour avoir pris parfaitement son parti sur ses défauts en considération de ses grandes qualités. — La Reine s'était hautement prononcée en sa faveur. — Mais les Princes Adolphe s'était associée comme elle l'a presque toujours fait aux sentiments de son frère, et chez elle comme chez lui, la politique l'avait nettement emporté sur les affections personnelles. — Le Duc d'Orléans seul était disposé à continuer l'opposition ultra-libérale qu'il avait faite à la portée la plus modérée des deux ministères de 1830; mais l'attitude

de M. Blanc est de a
des Princes Roy
Périer et la ro
et des courtois
pour les ser
à l'histoire.
critique d'un
est une fable
la hauteur de
forme dramati
de l'écrivain,
passion amari
d'abandonner
Ce n'est p
qui s'attache
épigrammes les
objets, ou de
la formation
tout sur les p
administratio
ouverte, et la
avec l'ardent
en politique
savoir l'uni
la responsabilité
personne. —

circumstances que l'anecdote lui prête est de pure invention.

C'est ce à dire que C. Périer ne s'est jamais plaint des dispositions du Roi ou Royal à l'égard de sa politique: est-ce à dire que Le Roi et la famille Royale n'ont jamais eu à souffrir des défiances et des ombrages du premier Ministre? loin de là; la vérité vraie, pour me servir d'une expression échappée à M. Thiers, est suffi à l'intérêt du récit, autant qu'au besoin raisonnable d'une critique même sévère. — Mais la scène racontée par L. Blanc est une fable, et si son aménité crédule a voulu l'élever jusqu'à la hauteur de l'histoire, cela tient à la fois, à ce qu'elle offre la forme dramatique affaiblissante par l'omphaxe tant soit peu révolutionnaire de l'événement, et qu'elle résume en un trait et en une heure ce que sa passion aimait à supposer d'orgueil insultant chez le Ministre, et d'abaissement pitoyable chez le Roi.

Ce n'est pas à des jeux de physionomie si bien connus de L. Blanc que s'attachait C. Périer. — Ses discussions avec le Roi, ses exigences les plus vives avaient toutes des mesures politiques pour objets, ou des faits graves pour motifs. — Du 6 au 13 Mars, avant la formation du Ministère, les entretiens avec le Roi, portèrent avant tout sur les principes généraux d'une bonne politique et d'une bonne administration. — à partir du 13 Mars, l'ère des affaires était ouverte, et le Président du Conseil s'efforça d'être l'épave, avec l'ardeur et la fermeté un peu rude de son caractère, de mettre en pratique le premier des principes qui lui avait été concédé, à savoir l'unité dans le gouvernement: il n'en séparait pas l'unité dans la responsabilité ministérielle qu'il résumait énergiquement en sa personne. — Delà les discussions et les difficultés des premiers jours.

De l'existence du Ministère Pétio, ainsi est-il parvenu de dire que la crise ministérielle ne fut pas entièrement close par l'ordonnance qui le nomma. — Cette crise eut en quelque sorte deux phases, la première qu'on peut appeler la crise de l'acceptation et qui dura du 14 au 13 mars; la seconde, la crise de l'installation qui dura trois semaines, c'est-à-dire jusqu'au commencement du mois d'avril.

Dans l'une comme dans l'autre période, les difficultés naquirent, non de la lutte de deux politiques divergentes, mais de deux choses de deux caractères profondément dissimilaires: elles portèrent principalement sur les points suivants:

1° Réunions du Conseil des Ministres chez le Président du Conseil, hors de la présence du Roi, pour la solution des questions courantes de maintien et d'ordre, et pour la préparation des lois et des mesures de gouvernement. Réunions du Conseil chez le Roi pour la délibération définitive de ces mesures et des lois, et pour l'examen éventuel des affaires étrangères. Pour la correspondance serait portée directement au Roi par le Ministre des affaires étrangères après communication au Président du Conseil. 2° Rédaction du tout ce qui est placé sous la direction exclusive et absolue du Président du Conseil, aucune insertion ne pouvant avoir lieu que d'après ses ordres, y compris même les actes envoyés directement à M. Saut par le Cabinet du Roi.

3° Fixation de la résidence du Roi au Palais de Tuileries: annoncée peu de jours après le 13 mars, elle commença aussitôt après l'achèvement des travaux d'appropriation nécessaires.

4° Intervention active de l'autorité ^{du Roi} ~~Royale~~ auprès des Membres des deux Chambres attachés à la maison, afin de prévenir les embarras que leurs votes ou leurs démarches auraient pu causer au Ministère.

5° une circonstance se présente bientôt dans la quelle C. Pétio demanda au Roi de s'occuper. Il s'agissait de M. Léon Alexandre de Laborde l'un des ses aides de camp, et de l'association nationale formée pour le

5/10 (6)

le prétexte de pourvoir à la défense du pays. Le Moniteur annonce que M. de Laborde a cessé ses fonctions grâce de S. M. — Vous savez qu'il les reprit bientôt après.

C'est après cette dernière mesure obtenue du Roi par M. Sévres, trois semaines environ après la formation du Ministère du 13 mars, qu'on peut regarder comme close la période que j'ai désignée sous le nom de crise d'installation. — Les questions personnelles entre le Roi et son Ministre étaient vidées; la situation de M. Sévres était pour ainsi dire constituée, et les Conseils aussi bien que les entretiens de chaque jour furent dorénavant, à un très petit nombre d'exceptions près, consacrés aux autres affaires.

alors éclata pleinement la vérité de ce que je disais plus haut à savoir que les caractères seuls avaient lutté. L'autorité au fond étant complète sur le but de la politique. Une fois seulement, depuis cette époque, à l'occasion de la loi sur la vente des biens et l'exclusion du territoire français de la branche aînée des Bourbons, C. Sévres recourut à la menace de la retraite; et encore, avec quels ménagements, d'ajournement, d'accessifs, et de langage! Témoignage de la plupart des discussions qui ont eu lieu, en dehors du Conseil, entre le Roi et M. Sévres, et spécialement de celle qui s'est terminée par l'offre de sa démission, je peux affirmer qu'il n'en est pas une seule où le Président du Conseil ait montré cette espèce de folie d'orgueil, et ce dédain suprême des conventions que lui prêtait L. Blanc. Sans doute, C. Sévres ne discutait pas, comme on autre, et les démonstrations même de son respect avaient quelque chose de rude qui constituait en partie l'originalité de son caractère; mais il n'a jamais mis en péril la dignité du Roi.

— 3° que penser maintenant de la scène de fureur et presque de

démence

61

Si mesme qu'il se serait passé devant le Docteur de Laberge?

Nu l'aurais-je pas connu bien avant Louis Blanc, si elle avait eu le moindre fondement? N'aurait-elle pas fait grand bruit, après le retour de l'officier d'ordonnance, au Palais Royal, ou j'avais des relations journalières? — Il y a cent raisons pour lesquelles de lui et de moi la Comtesse Adélaïde n'en eurent pas gardé le secret avec moi, soit avant soit après la mort de Cas. Périé.
Mais rien n'est vrai dans cette page de l'histoire des Dix-huit, par exemple l'absurde et presque invraisemblable récit du discours communiqué de lui au blanc, à Minuit, par M. Périé étendu sur un lit de douleurs, à M. le D^r Laberge qui le censura et le corrigea à la prière du premier ministre, à part les invraisemblances qui abondent dans cette partie de la scène, rapprocher les dates et consulter le Secretaire.

L'historien place ce fait après l'expédition d'Ausou, c'est à dire dans le mois de Mars. Or, pour trouver une discussion entre M^{rs} Périé et Laffitte, il faut remonter jusqu'au milieu du mois de Janvier. à cette époque eueffit une discussion toute politique s'établit, ~~entre~~ à l'occasion du budget, entre l'ancien et le nouveau Président du conseil; mais M. Périé parla de son gré avec un calme et une modération que M. Laffitte se plut à reconnaître publiquement. Maintenant, en nittant de côté l'inévitable argument des dates, le discours prononcé par le Président du cabinet du 13 Mars venait-il l'édition de M. de Laberge, et non celle de M. Périé? le ridicule suffit pour faire justice d'une telle supposition.

Quant à la scène de fureur, dans la pauvre femme, vraie ou non, que l'anecdote qui n'est pas vraie. la haine seule de Louis Blanc y brille tout l'état d'une incontestable vérité. — Sans doute, l'histoire signalera des lacunes dans le caractère et dans le talent de Cas. Périé; mais

71

Mais
la même
de l'ancien
— si
au 11
cette par
phrase
de M. Périé
son col
les rappor
de l'ancien
soudain
soudain
— les alle
de M. Périé
à se l'ou
— 5° —
retenir la
Les nou
ville com
serait don
militaire
fit de l'au
il faisait
redoutant
à côté de
la reproduit
M. Périé
Maréchal.

71/ Mais, tant que l'anarchie et 1793 auront des adversaires, la patrie sera grande et honnête. Elle mérite d'être vengée et l'on ne peut la faire aussi bien que venir.

— 4^e — Je n'oserais affirmer qu'une des lettres écrites par M. Périer au M^t Soult pendant le voyage du Roi dans l'Est, contient le passage cité par Louis Blanc; mais j'ai toujours tenu pour constant qu'une phrase exprimant la même pensée avait été ajoutée de la main même de M. Périer sur une lettre soumise à sa signature et expédiée dans son cabinet. — Pendant toute la durée du Ministère du 13 Mars, les rapports de M. Périer et du M^t Soult furent empreints, de beaucoup de raideur de la part du premier, d'une certaine aigreur et d'une hostilité sourde de la part du second. Deux choses fort diverses se trouvant jointes à une même et difficile épreuve les nerfs du Président de l'Assemblée — les allures outragées du Maréchal — l'imperturbable obéissance de M. D'Argout. Les autres membres du cabinet eurent constamment à se louer de ses sentiments et de ses égards pour eux.

— 5^e — Il est vrai que le Duc d'Orléans eut quelque peine à obtenir le M^t Soult à Mâcon, et à l'empêcher de retourner à Paris. Les nouvelles de Lyon fournirent toutes envisages la permission de cette ville comme certaine et devant s'effectuer sans coup férir; et ne serait donc pas juste de dire que le Maréchal a manqué de résolution militaire; mais, alors, comme souvent, la résolution civile lui fit défaut. Il désirait vivement échapper à une situation à laquelle il faisait le double reproche de trop engager sa responsabilité (ce qu'il redoutait fort en 1830 et en 1831) et de le lui laisser qu'un rôle secondaire à côté du Prince Royal. — Ses hésitations à Mâcon aboutirent à ce que la reproduction de ce qui s'est passé sous nos yeux, au conseil tenu chez M. Périer pendant la nuit qui précéda le départ du Prince Royal et du Maréchal. Il ne fallut rien moins que les instances presque impératives du

8) du Président du conseil pour le décider à partir, et pour le faire renvoyer à la pensée sans être reproduite par lui, que sa présence serait plus utile à Paris qu'ailleurs, où les généraux réunis autour du trône pourraient suffire, tandis qu'en place au centre, il veillerait avec plus d'efficacité à la concentration et aux mouvements des troupes.

— 6° — Je ne sais sur la maladie de M^r Férrié que ce qui est connu de tout le monde. Je l'ai vu pour la dernière fois le 5 avril dans la soirée, une lugubre journée de nuages commença par une foule furieuse et stupide des prétendus empoisonneurs, avait fait sur son esprit une profonde et navrante impression. Ressentant impuissant de si grands malheurs, il éprouvait une douleur mêlée d'humiliation. Je le trouvai seul, étendu sur un canapé dans le salon du 1^{er} étage; il me fit sur la France et sur lui-même les plus tristes prédictions. — Je vous l'ai déjà dit, ajouta-t-il je porterai des ministres les pieds en avant; c'était en effet les termes dont il s'était servi avec moi le jour même où il s'installa au ministère des Intérieurs, le 14 Mars 1831. — Il m'entretint ensuite avec calme et tristesse de l'article à insérer le lendemain au Moniteur. Le Préfet de Police arriva — je le quittai, en lui disant un adieu qui devait être le dernier. — M^r Férrié mourut cinq semaines après dans des souffrances où semblait parfois succomber la haute raison qui avait marqué si résolument à la Révolution la limite qu'elle ne devait pas franchir. Il mourut, laissant à mon insupportable la terrible responsabilité de deux guerres civiles, et les terreurs d'une population décimée par une peste. —

Je n'ai pas besoin de vous répéter que je suis tout à votre disposition si vous avez quelques autres questions à me faire.

J'espérais aller en Angleterre et vous y retrouver à la fin d'août; mais malheureusement une attaque de goutte m'a retenu. — J'attends maintenant avec impatience les tristes nouvelles dont je vous ai parlé l'époque de mon départ pour Menton où je vais passer un second hiver. Je voulais restis près de mon bien-aimé jusqu'au dernier moment; mais ma famille, lui-même et les médecins, en ordonnant autrement, j'ai bien dû céder tout à tout.

Montalivet